

Trois désaccords avec Bernard Friot

(1) Bernard Friot est hostile au revenu universel, qui pour lui réduit l'individu à un consommateur, être de besoins, négligeant son rôle de producteur. C'est opposer ce qui se complète et ne se sépare pas. D'autant moins si le revenu de base, même très limité, s'attaque au piège du chômage : il remplacera une partie de l'allocation de chômage, pour augmenter la différence entre ce que le chômeur perd et ce qu'il gagne à retrouver un travail.

Certes créer de la valeur est essentiel à la dignité humaine, mais s'inscrit dans une utilité sociale, n'a de sens que si on répond à des besoins, des aspirations, une demande, aboutit à une consommation de biens ou de services. On peut aussi rappeler l'adage « de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ». Friot ne semble pas voir l'intérêt d'un revenu de base pour combattre l'angoisse du lendemain et la pauvreté, surtout de ceux qui sont exclus ou s'écartent fût-ce temporairement de la production, pour des raisons qui relèvent de la nécessité ou de leur liberté, comme les étudiants, les malades, les mères seules, ou même des artistes, bons ou mauvais qui ne trouvent pas d'écho. Vincent Van Gogh n'a pas vendu un seul tableau de son vivant.

Le paradoxe est que Friot imagine une mutualisation des revenus, sous forme d'un salaire à la qualification, ou à vie, analogue à la rémunération des fonctionnaires, versé par la Sécurité sociale, mais ne semble pas voir que dans la mesure où le revenu universel prend le relais des allocations de naissance, familiales, scolaires, d'invalidité, de maladie, de chômage, et des retraites, son financement par la Sécurité sociale serait naturel, constituant une version partielle voire un début de réalisation de sa proposition.

(2) Friot insiste aussi sur l'ambition des organisations ouvrières, comme la CGT, de maîtriser la production, mais ne voit pas plus que d'autres militants de gauche que le passage des caisses de retraite de la capitalisation à la répartition, instauré par Vichy en 1941, a opéré une dépossession qui n'a pas seulement fragilisé le financement des pensions et enlevé aux travailleurs leur épargne collective mais aussi le pouvoir économique que donne la propriété du capital.

(3) Enfin Bernard Friot veut abolir la propriété lucrative pour ne garder que la propriété d'usage. Je pense qu'il ne comprend pas que la première, surtout si elle est taxée, est le moyen qu'on a trouvé pour combattre le gaspillage de ressources. Un bon gestionnaire gagne de l'argent, un propriétaire passif ou inefficace est incité à vendre à un opérateur plus performant. Certes il faut encadrer la propriété, lui fixer des objectifs ou des tâches utiles, ne pas la soumettre à une logique de profit indifférente aux besoins et priorités mais se passer du marché ou des contraintes de rentabilité me semble relever de l'angélisme. Surtout soumettre toute décision d'investissement à d'autres, comme un comité, risque d'étouffer la liberté d'entreprendre au lieu de l'étendre au plus grand nombre.

Baudouin Petit, 7 mai 2025